



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 26 novembre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Communauté d'agglomération du Val de Fensch
10 rue de Wendel
57700 Hayange

Tel : 03 87 34 83 50

à l'attention de Monsieur Ali Fall

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales ZAC des Vieilles Vignes à Florange –
N° Cascade 57-2020-00382
Recevabilité

RÉF. : DDM\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\Florange\2020 ZAC des Vieilles Vignes
P.J. : /

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la gestion des eaux pluviales sur la ZAC des Vieilles Vignes pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 09 octobre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Florange pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER

Copie :
Mairie de Florange
CLE du SAGE Bassin Ferrifère